

CTSD « ajustements » du 13 juin 2019

Présents :

Administration : Laurent Fichet (IA-DASEN), Gilles Dumont (SG), Jean-Pierre Cluniat (DIMOS), Nathalie Lafaye (DIMOS-DIPER)

FSU23 : Amélie Auricombe, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Solen Marche, Luc Marquès, Stéphane Picout, Christophe Ruby, Fanny Tissandier

UNSA : Laurent Lafaye

FO : David Grosvallet

La FSU lit la déclaration liminaire suivante :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous allez procéder à des ajustements de carte scolaire. Pour le SNUipp-FSU23, ces ajustements à la hausse avant les vacances d'été, au lieu d'à la rentrée comme le pratiquaient vos prédécesseurs, sont salutaires, car ils permettent l'anticipation par les équipes des conditions dans lesquelles se déroulera la rentrée, ainsi qu'une préparation plus sereine de l'année scolaire à venir.

Vous seriez peut-être tenté de proposer, comme l'an dernier, des fermetures en juin. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU23 tient à vous rappeler les réactions qu'avait suscitées la fermeture injuste et inacceptable d'une classe à l'école de Cerclier de Guéret, décidée fin juin l'année dernière. Le SNUipp-FSU23 réaffirme son opposition à ces agissements insécurisants pour les agents du département et déstabilisateurs pour les équipes et vous met en garde de recourir une nouvelle fois à de telles pratiques.

Pour la deuxième année consécutive, nous allons réétudier en juin la situation d'écoles qui ont fait l'objet d'une mesure de carte scolaire en février et dont les effectifs justifient une ré-ouverture !

Pour le SNUipp-FSU23, c'est la preuve que le discours répété, consistant à expliquer que la baisse démographique constatée doit arithmétiquement dégager des moyens en donnant lieu à des fermetures de classes, est un discours erroné. Le caractère rural des écoles du département, avec une organisation en classe multi-niveaux et la baisse démographique diffuse et inégale sur le département empêche tout raisonnement mécanique en terme de moyens dégagés. Il est urgent de rompre avec ces raisonnements qui nuisent au département et l'empêchent de donner aux personnels les moyens des ambitions affichées.

Pour le SNUipp-FSU23, c'est une nouvelle démonstration de l'expertise des représentants qui vous avaient mis en garde lors du CTSD de février. C'est aussi l'affirmation de la nécessité de vous appuyer sur cette expertise, cette connaissance fine de la réalité du département.

Aussi, les remontées d'effectifs des écoles par les personnels et les collectivités font état de situations qui nécessitent une ouverture de classe afin de répondre aux besoins identifiés. Vous aurez ainsi à mettre en balance ces ouvertures nécessaires avec les conséquences que cela aura mécaniquement sur la brigade de remplacement disponible, que nous savons d'ores et déjà insuffisante pour assurer les remplacements à hauteur des besoins tout au long de l'année scolaire. Le nombre record d'absences non remplacées atteint cette année en Creuse en atteste.

C'est ici encore la démonstration de l'insuffisance des moyens alloués au département dénoncée par la FSU ! Le SNUipp-FSU23 rappelle ici qu'il s'agit là de votre pleine et entière responsabilité. Contrairement aux messages véhiculés et diffusés par des IEN du département, ce sont vos propositions qui conduisent à la situation actuelle vécue dans le département ; propositions rejetées par la représentation des personnels.

Enfin, dressant le bilan des postes vacants à l'issue de la phase principale du mouvement intra départemental, la FSU fait le constat du sort inacceptable réservé aux élèves à besoins éducatifs particuliers et/ou en situation de handicap. 19 postes sont à pourvoir : 3 postes à l'ITEP d'Evau les Bains, 4 postes à l'IME de L'Echange à Felletin, 3 postes à l'IME de La Roseraie de La Souterraine, 1 poste à l'IMPro La Ribe de Grand Bourg, 2 postes ULIS école, 1 poste de RASED E à Saint Vaury Elémentaire, 1 poste de PsyEN sur la circonscription d'Aubusson, 1 poste à l'UEMA à Guéret Assolant, 1 poste à la SEGPA de Martin Nadaud à Guéret, 1 poste à la Classe Relais au Collège Marouzeau à Guéret, 1 poste de coordonnateur Unité d'Enseignement APAJH... Situation inédite en Creuse. Ces postes seront, au mieux, occupés par des personnels sans les qualifications requises. Au pire, ils resteront vacants, comme cela a été malheureusement le cas cette année sur de nombreux postes ...

Le SNUipp-FSU23 condamne cette situation et demande la mise en œuvre immédiate d'une politique ambitieuse en faveur de l'ASH : accompagnement des personnels nommés à titre provisoire, valorisation et facilitation de l'accès aux formations, financement des formations, développement d'une formation continue spécifique, sont autant d'axes de travail à mettre en œuvre de toute urgence et qui permettraient de renouer avec une situation plus conforme aux légitimes attentes des usagers et aux ambitions affichées par le Ministère.

Pour Le SNUipp-FSU23, cet engagement serait bien le minimum dû aux usagers, les élèves comme leurs familles. C'est pourquoi le SNUipp-FSU23 renouvelle sa demande de convocation d'un CTSD spécial sur la question.

Pour Le SNUipp-FSU23, la non prise en compte du caractère rural du département dans la gestion des moyens et le constat de l'absence de politique éducative à l'échelle du département démontre une réalité vécue loin de la situation prétendument privilégiée de la Creuse, qui est souvent mise en avant pour avoir un taux d'encadrement des plus favorables de France. Le Service Public d'Éducation Nationale en Creuse n'a plus les moyens d'assurer le quotidien. Les personnels déplorent quotidiennement que le cœur de métier -l'émancipation et la réussite de tous les élèves- devienne une préoccupation accessoire des cadres, qui ne donnent plus aux agents les moyens de cette ambition. Les personnels sont confrontés au travail empêché.

A l'opposé de ce constat et opposée à la mise en œuvre de la réforme de la Fonction Publique, la FSU continuera de défendre la présence et le développement d'un Service Public de proximité et de qualité permettant la réussite et l'émancipation de tous les élèves.

L'IA indique que la baisse démographique en Creuse est réelle. La FSU indique qu'elle ne nie pas la baisse démographique, mais que l'IA oublie d'indiquer que dans le même temps le Ministère a imposé des mesures qui ont consommé des moyens (décharges direction, dédoublement REP) sans apport de moyens supplémentaires. La FSU demande à l'IA de réagir à la déclaration préalable. En effet, manifestement, ni l'IA ni l'EN ASH n'ont d'ambition pour l'ASH en Creuse. La situation de l'ASH est particulièrement scandaleuse. A l'issue du mouvement, 1 poste vacant sur 2 est un poste en ASH. Un tiers des postes en ASH ne sont pas pourvus !

Le SNUipp-FSU 23 demande la tenue d'un CTSD spécifique ASH afin que l'IA engage le département dans une réelle politique en ASH.

En effet, pour le SNUipp-FSU 23, il est urgent de :

- favoriser des départs en formation en accompagnant les personnels nommés à titre provisoire, en valorisant et facilitant l'accès aux formations, finançant les formations, développant une formation continue spécifique.
- d'engager une politique ambitieuse pour les SEGPA : directions à plein temps sur chacune des SEGPA, SEGPA à 4 divisions, facilitations des orientations en 6^{ème},
- lancer dès maintenant un appel à candidature pour des départs en formation de psychologue scolaire
- mettre en œuvre un réel plan de formation à destination des AESH

Il convient aussi, un an après la mise en place des postes PEMPR, de dresser le bilan de leurs interventions (nombre d'écoles concernées, nombre d'élèves pris en charge, ...)

Le SNUipp-FSU 23 demande la tenue imminente de ce CTSD et s'engage à participer activement à ces travaux pour redévelopper la situation de l'ASH en Creuse.

L'IA s'engage à faire un travail commun sur l'ASH avant la fin de l'année scolaire.

L'IA indique que les représentants ont reçu une liste faisant apparaître des écoles à l'étude du fait de remontées d'effectifs par les mairies et/ou les écoles. Le SNUipp-FSU 23 indique que l'école de Saint Junien la Bregère n'apparaît pas dans les documents alors que les collègues ont fait des remontées auprès de la circonscription.

L'IA présente les situations qu'il souhaite mettre à l'étude en indiquant qu'il ne s'agit que de demandes d'ouverture de classe, il ne proposera pas de fermeture.

Ste Feyre élémentaire

Le SNUipp-FSU fait remonter des effectifs supérieurs à ceux de l'IA : 135 élèves pour 5 classes + 1 ULIS (chiffre IA : 131 élèves)

Le SNUipp-FSU indique que l'implantation de l'ULIS à Ste Feyre aurait dû être préparée, or on sait que ce n'est pas le cas : aujourd'hui l'IA indique 7 élèves attendus alors que les équipes en attendent toujours 12. Les collègues n'ont par ailleurs eu aucun contact de l'IEN ASH. Quand on compare les structures du département, on peut constater l'existence d'écoles à structure équivalente qui accueillent 30 élèves de moins ou encore des écoles avec 10 élèves de moins et deux classes de plus ! Il s'agit de réparer les inégalités constatées en apportant les moyens supplémentaires nécessaires.

Saint Fiel primaire

Le SNUipp-FSU partage les mêmes effectifs avec l'administration : 125 élèves pour 5 classes.

Le SNUipp-FSU 23 apporte les mêmes arguments que pour Ste Feyre en termes d'injustice départementale. Il serait incompréhensible pour les personnels d'entendre qu'aucun moyen ne leur serait apporté alors que d'autres écoles ont des conditions d'enseignement beaucoup plus favorables ! Les écoles de St Fiel et Ste Feyre ont en moyenne plus de 24 élèves par classe prévus, ce n'est pas admissible au regard de la moyenne départementale et des annonces présidentielles.

Genouillac primaire

Le SNUipp-FSU 23 fait remonter les effectifs donnés par l'école et la mairie : 75 élèves pour 3 classes (chiffre IA : 61 élèves).

Le SNUipp-FSU 23 indique son étonnement car les retours de l'école ne sont apparemment pas pris en compte en totalité par l'administration qui a pourtant en main les mêmes documents que les représentants du personnel. Le responsable de la DIMOS indique qu'il a croisé les listes de l'école avec d'autres éléments et estime les effectifs à 61 et non 75.

Le SNUipp-FSU 23 est indigné de cette remise en cause de l'honnêteté de la Mairie et de l'équipe enseignante. Le travail en confiance qui se faisait jusqu'alors est remis en cause par ce genre de pratiques. Le SNUipp-FSU 23 dénonce l'attitude de l'IA : alors qu'après avoir cherché à douter de l'authenticité des effectifs remontés et constatant une importante différence d'effectifs, il n'a jamais pris contact ni avec la Mairie et/ou l'école pour tenter d'expliquer une telle différence-

Le SNUipp-FSU 23 demande que l'IA prenne contact immédiatement avec la Mairie et l'école afin de clarifier la situation.

Bourganeuf Riffaterre

Le SNUipp-FSU 23 partage les effectifs annoncés par l'IA : 82 élèves pour 4 classes.

Le SNUipp-FSU 23 rappelle la part d'élèves non francophones accueillis dans cette école et le projet d'accueil des tout-petits qui est remis en cause par la fermeture que l'IA a décidé en mars.

Le SNUipp-FSU 23 ajoute que la préconisation de dédoublement des GS en REP rappelée dans la circulaire de rentrée 2019 est impossible dans l'état. Le SNUipp-FSU 23 indique que les naissances sont en augmentation, il sera nécessaire d'ouvrir un à deux postes à la rentrée 2020. Pourquoi déstabiliser les équipes pour un an ?

Le SNUipp-FSU rappelle que certaines écoles du département, hors REP, ont moins d'élèves prévus pour la rentrée avec une structure équivalente. Pour le SNUipp-FSU 23, il s'agit de réparer là aussi les inégalités en apportant des moyens supplémentaires.

Saint Junien la Bregère

Le SNUipp-FSU demande que l'école soit mise à l'étude et annonce des effectifs de 42 élèves pour 2 classes (chiffre IA 36).

D'autres écoles de REP de même structure comptent 10 élèves de moins pour une classe de plus. L'année dernière, une école avait bénéficié d'une ouverture pour moins d'élèves en prétextant la nécessité de dédoubler les CP et CE1 conformément aux consignes ministérielles. Il serait incohérent sur la REP de ne pas

répondre de la même manière selon les écoles. Pour le SNUipp-FSU 23, les effectifs importants au regard du nombre de niveaux par classe nécessite l'ouverture d'une classe. Par ailleurs l'importante promotion de CP ne permet pas une répartition équilibrée et satisfaisante en terme de conditions d'apprentissage.

Bussière Dunoise

L'IA annonce 67 élèves pour 3 classes. Le SNUipp-FSU rectifie et annonce 70 élèves pour 3 classes après avoir contacté les collègues.

L'IA indique ne pas avoir eu de remontée, ni de la mairie, ni de l'école mais qu'il s'est auto-saisi de la question. Pour autant, il ne désire pas apporter de réponse à la situation de l'école !!!

RPI Pontarion / Saint Hilaire le Château / Thauron

L'IA annonce 64 élèves pour 3 classes. Le SNUipp-FSU 23 rectifie les effectifs et annonce 70 élèves pour 3 classes. Il demande la prise en compte réglementaire des TPS en zone de montagne. Le responsable de la DIMOS indique que les 6 TPS ne sont pas pris en compte car ils n'auront pas 2 ans révolus en septembre.

Le SNUipp-FSU23 s'indigne de cette réponse : les élèves seront bien présents en janvier. Le SNUipp-FSU 23 rappelle que les écoles sont sur le secteur de recrutement du réseau d'éducation prioritaire, or bien des écoles de trois classes en dehors de la zone d'éducation prioritaire ont des effectifs bien moins élevés.

Certaines écoles de quatre classes ont des effectifs à peine supérieurs. Le SNUipp-FSU23 demande à l'IA-DASEN de prendre des mesures de justice sur le département, les écoles du RPI n'auraient pas dû subir une fermeture.

Le SNUipp-FSU 23 fait remarquer à l'IA que, parmi les situations mises à l'étude lors de ce CTSD d'ajustements, 3 écoles ont subi une fermeture de classe en février dernier. Cette situation est inacceptable notamment parce que le SNUipp-FSU 23 avait, en amont des fermetures, alerté l'IA qu'il s'exposait à des réouvertures de dernière minute sur ces 3 sites puisqu'il ne voulait pas entendre les arguments en faveur du maintien des classes.

Interruption de séance d'une demi-heure demandée par l'IA-DASEN

A la reprise, l'IA, sensible aux arguments du SNUipp-FSU23, propose une ouverture à Bourgneuf Riffaterre et à Genouillac.

Pour les situations en attente (Ste Feyre, St Fiel, Pontarion-St Hilaire-Thauron, Saint Junien la Bregère) l'IA indique vouloir procéder à un comptage en septembre.

Pour financer ces ouvertures, l'IA indique vouloir geler les postes de BM à Aubusson à la Clé des Champs et Saint Avit de Tardes.

Le SNUipp-FSU demande une interruption de séance afin que les représentants du personnel puissent se concerter. Pour le SNUipp-FSU23, les ajustements de rentrée ont vocation à répondre à des variations dont l'IA n'avait pas connaissance en juin. Or, les situations présentées ce jour seront les mêmes en septembre. Pour le SNUipp-FSU 23, l'IA n'a aucune raison de reporter les nécessaires ouvertures.

A la reprise, l'IA soumet son projet d'ajustement au vote :

Abstention : 1 (UNSA)

Contre : 8 (FSU – FO)

Explication de vote du SNUipp-FSU 23 :

Le SNUipp-FSU 23 est favorable à l'ouverture à Bourgneuf Riffaterre et à Genouillac, cependant :

- Le SNUipp-FSU 23 regrette que les ajustements de juin ne servent uniquement qu'à réparer les mesures de carte scolaire injustifiées décidées par l'IA en février. Le SNUipp-FSU indique que cela donne une sensation de bricolage qui déstabilise les équipes et engendre du stress dont le département aurait pu se passer

- Le SNUipp-FSU 23 ne peut accepter les inégalités flagrantes restantes
- Le SNUipp-FSU 23 fait le constat que le département n'a pas les moyens de fonctionner. L'IA n'a manifestement pas les moyens de répondre aux besoins en termes d'ouvertures.
- Pour le SNUipp-FSU 23, reporter les nécessaires ouvertures, c'est faire le choix de déstabiliser les équipes ; c'est nier le fait qu'enseigner, ça se prépare ; c'est remettre en cause le professionnalisme des enseignants.

Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU 23

- bilan des interventions RASED pour l'année scolaire 2017 / 2018 ainsi que pour l'année 2018 / 2019

Les enseignants RASED sont réunis aujourd'hui pour faire une analyse et un bilan sur le département. L'IA indique ne pas pouvoir transmettre de bilan pour le moment. L'IA s'engage à le fournir rapidement. Le SNUipp-FSU 23 s'étonne car les personnels RASED fournissent chaque année des bilans détaillés de leurs actions. Le SNUipp-FSU 23 s'interroge : à partir de quelles données objectives, l'IA, en l'absence de bilan départemental, a pu décider la création de postes PEMPR, l'implantation du PDMQDC, la création d'un nouveau poste de RASED, la suppression des maîtres G ... ?

Le SNUipp-FSU 23 remarque que, pour la première année, un IA-DASEN n'est pas opposé à transmettre un bilan et semble vouloir amorcer un travail sur la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le SNUipp-FSU réitère sa demande de la tenue d'un CTSD spécial ASH.

- bilan des postes PEMPR (nombre d'interventions, nombre d'écoles ayant bénéficié d'une intervention, nombre d'élèves concernés, type d'intervention, ...)

L'IA indique qu'un bilan sera fait à l'issue de 2 ans. Le SNUipp-FSU 23 indique qu'il serait judicieux de dresser un bilan de leurs actions afin de savoir si le dispositif doit être maintenu, développé ou arrêté. L'IA semble plutôt d'accord avec cet avis.

- bilan des absences non remplacées

Bilan des absences depuis le début de l'année scolaire (au 31 mai 2019) :

5606 jours d'absences

16,89% non remplacées

Après explications, le SG confirme que les jours d'absence sont tous comptés (sauf CLM et CLD) pour toutes les fonctions, mais pour les absences non remplacées ne sont comptés que les non-remplacements des classes (et ne sont pas comptés les non remplacements pour formation).

Le SNUipp-FSU 23 indique que le taux de non remplacements est donc volontairement minoré, ils demandent que les non-remplacements sur les postes hors classe soient également comptés..

- stages RAN : bilan des sessions qui ont eu lieu cette année (nombre d'élève concernés, nombre de PE, implantation, coût ...) et prévision pour la session à venir cet été

Pour le stage des vacances de Printemps, 6 écoles ont participé au dispositif avec 7 enseignants. 21 élèves de CM1 et 47 élèves de CM2 ont été pris en charge.

Le SNUipp-FSU23 interroge l'administration sur le coût du dispositif. Pas de réponse...